

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS N° RCA23 210008 et RCA23 210009.

AVIS est, par la présente donnée, que lors de sa séance ordinaire tenue le mardi 7 novembre 2023, le conseil de l'arrondissement de Verdun a adopté les règlements suivants :

Règlement RCA23 210008

Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) afin d'ajouter des tarifs de stationnement

QUE ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, le tout, conformément à la loi.

Règlement RCA23 210009

Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2024)

QUE ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, le tout, conformément à la loi.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, le 7 décembre 2023.

[Stephanie Zhao Liu](#) (Original signé numériquement)

Stephanie Zhao Liu
Secrétaire d'arrondissement